



LA VILLE DE NEMOURS
(13 350 habitants – 280 agents)

RECRUTE

UN DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES (F/H)

Ancienne capitale du Gâtinais français, Nemours bénéficie d'une situation géographique privilégiée au cœur de la vallée du Loing, à l'orée de la Forêt de Fontainebleau.

Située au sud du Département de Seine-et-Marne, à 75 km de Paris, la commune est desservie par un réseau routier, autoroutier et ferroviaire la reliant à la capitale en une heure.

Nemours dispose d'un patrimoine historique remarquable (Château-musée du XII^e siècle, Eglise Saint Jean Baptiste, Hôtel de ville-ancien Hôpital Dieu...) qui participe au rayonnement d'une ville étape touristique.

La collectivité figure parmi les premières villes retenues en 2018 au programme national « Action cœur de ville ». A ce titre, elle a engagé de nombreuses actions de restauration et de reconstruction au sein du périmètre de revitalisation du territoire.

POSTE

Rattaché au Directeur Général des Services, vous participez à la définition des orientations stratégiques en matière de patrimoine et de cadre de vie et vous pilotez la mise en œuvre des projets de la ville.

Au sein d'une équipe d'environ 60 agents, vous assurez la direction, coordination et animation de l'ensemble des services techniques et apporter conseil et assistance aux élus.

MISSIONS :

Pilotage de la mise en œuvre des projets dans le secteur technique :

- Programmation et planification des opérations et des travaux y afférents, suite aux études de faisabilité réalisées en amont et des analyses des besoins d'études ;
- Intégration, dans les analyses, des problématiques transversales avec les autres services concernés de la ville ;
- Arbitrage technique en vue de choix adaptés ;
- Organisation et supervision de chantiers ;
- Mesure de l'impact de la réalisation au plan technique.

Pilotage, impulsion et coordination des projets stratégiques dans ce secteur d'activités

Pilotage et suivi des contrats, des missions déléguées

Coordination de la définition des instruments de pilotages et de contrôle

Mobilisation et optimisation des ressources humaines et de l'ensemble des moyens d'action, avec une conduite de l'évaluation des résultats et de l'efficacité des moyens mis en œuvre

PROFIL RECHERCHE / COMPETENCES REQUISES

Fonctionnaire titulaire, cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux ou lauréat du concours

Poste ouvert aux contractuels (en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire)

Ingénieur de formation, vous disposez d'une excellente connaissance du fonctionnement des collectivités locales et vous pouvez vous prévaloir d'une expérience similaire dans une collectivité.

Reconnu pour vos qualités managériales et votre pédagogie, vous savez allier travail de proximité et conseil stratégique auprès des élus et de la direction générale.

Rigueur, réactivité et capacité d'anticipation sont requises.

Disponibilité : déplacements fréquents et horaires éventuellement irréguliers en fonction des nécessités

Maîtrise des outils bureautiques

Qualités rédactionnelles

Grande discrétion professionnelle et devoir de réserve

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste à Temps Complet

Horaires : 36h hebdomadaires, du lundi au vendredi

Lieu de travail : Hôtel de Ville, 39 rue du Dr Chopy 77140 NEMOURS

REMUNERATION ET AVANTAGES

Rémunération statutaire selon grille indiciaire + régime indemnitaire (mensuel et annuel)

Prime exceptionnelle annuelle

25 jours de congés annuels + 6 jours de RTT

Avantages sociaux des enfants du personnel

Prévoyance (adhésion facultative) avec participation de l'employeur

Restauration collective

Date d'ouverture des candidatures : le 24 septembre 2024

Poste à pourvoir le **1^{er} décembre 2024**

Merci d'adresser votre candidature à l'attention de Madame le Maire :

- lettre de motivation et CV détaillé
- copies des diplômes et du permis de conduire

Si vous êtes fonctionnaire :

Votre dernier arrêté de situation administrative et le dernier compte-rendu de l'entretien professionnel

à :

recrutements@ville-nemours.fr

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.